

**Fiche argumentaire : ouverture du marché du travail à la Roumanie et la Bulgarie**

le 09/01/2013

Adhérentes depuis 2007, la Roumanie et la Bulgarie sont devenues membres à part entière de l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2014. À ce titre, les ressortissants de ces deux pays jouissent désormais d'une totale liberté de mouvement et d'installation au sein de l'Union Européenne (et ce, même s'ils n'appartiennent pas à l'espace Schengen). De même, le marché du travail qui jusqu'alors leur était limité, leur est dorénavant complètement ouvert ; une disposition dont les conséquences sociales sont potentiellement catastrophiques pour notre pays.

- **L'ouverture du marché du travail, une concurrence déloyale entre les travailleurs :**

Depuis 2007, la liste des métiers ouverts aux ressortissants roumains et bulgares était limitée à environ 300 métiers (61 en 2007, 150 en 2008 et 291 en 2012), ce qui déjà était considérable. A présent, toutes les professions (hors celles requérant obligatoirement la nationalité française) et toutes les activités leur sont autorisées.

La concurrence déloyale exercée au détriment des travailleurs français est indéniable. Ces ressortissants étrangers sont en effet plus disposés que nos nationaux à accepter de faibles salaires tant, même au SMIC, la France offre à leurs yeux des conditions de travail plus avantageuses. **Cette ouverture du marché du travail, qui se traduira inévitablement par un afflux massif de travailleurs roumains et bulgares, participera mécaniquement à la baisse des salaires ;** et ce d'autant plus que la France connaît une situation de chômage de masse.

Les autorités françaises assurent que cette ouverture totale du marché du travail sera sans conséquence sur le nombre des travailleurs de l'Est présents sur notre territoire. Pourtant, entre 2012 et 2013, la simple extension de la liste des métiers autorisés (voir chiffres 1^{er} §) a fait bondir les autorisations de travail des ressortissants roumains et bulgares de 56,5% !

Enfin cette ouverture du marché du travail s'ajoute à l'ensemble des mesures et réglementations déjà en place organisant la concurrence déloyale entre les travailleurs au sein de l'espace européen. **Nous évoquons ici bien sûr la directive détachement et le règlement européen de 2004 sur la sécurité sociale, qui permet d'utiliser en France un travailleur étranger en payant les charges sociales du pays d'origine (voir fiche spécifique du 10/12/2013)**

- **Une question en débat partout en Europe... sauf en France :**

L'abrutissement du débat public en France, que traduit toutes les polémiques stériles et artificielles qui occupent actuellement le champ médiatique, a permis d'occulter quasi totalement les conséquences du nouveau statut de la Roumanie et de la Bulgarie au sein de l'Union européenne.

L'ouverture du marché du travail des Etats membres n'est en effet que l'un des multiples aspects de la levée des barrières migratoires dont l'autre volet, très inquiétant, concerne le développement des réseaux criminels nomades étrangers.

L'ensemble de ces questions ont fait et font toujours l'objet de débats politiques intenses partout en Europe, particulièrement en Allemagne et au Royaume-Uni. Cette situation contraste avec l'extraordinaire atonie de la presse française et des responsables UMPS.

- **La position du Front National :**

Le Front National n'a eu de cesse tout au long de l'année 2013 d'alerter les pouvoirs publics sur l'échéance du 1^{er} janvier 2014 et ses conséquences potentiellement désastreuses sur la situation sociale et sécuritaire de notre pays.

Il faut dénoncer spécifiquement l'ouverture totale du marché du travail aux ressortissants bulgares et roumains, mais aussi l'ensemble des dispositions réglementaires tendant à renforcer la concurrence déloyale entre les travailleurs français et étrangers.

Refusant dès l'origine l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe de l'Est, le Front National, sur cette question du marché du travail, comme sur toutes celles ayant trait à l'Union européenne, demande que l'intérêt national guide la politique de notre pays.

La refondation du projet européen est une nécessité absolue. Il faut rompre avec un système qui s'est construit sans les peuples et contre les peuples. La France doit retrouver la maîtrise de son territoire, de sa monnaie et de ses lois. **Cela passe nécessairement par l'organisation d'un référendum sur l'appartenance de notre pays à l'Union Européenne.**

Auteur : Joffrey Bollée